PUY-de-DÔME
MON DÉPARTEMENT

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Lundi 19 février 2024

Nouveau dispositif pour aider les Puydômois dans la rénovation énergétique

Conférence « Rénovation énergétique en copropriété : Comment répondre aux obligations réglementaires ? »

Plan stratégique départemental Horizon 2030

AXE 1
FAIRE DU PUY-DE-DÔME UN DÉPARTEMENT OÙ IL FAIT BON VIVRE

AXE 3
MODERNISER NOTRE COLLECTIVITÉ POUR ÊTRE PLUS PROCHE DES PUYDÔMOIS

En vue d'apporter différents éclairages sur les enjeux, moyens et opportunités de la rénovation énergétique des copropriétés, le Conseil départemental du Puy-de-Dôme, porteur du dispositif Rénov'actions 63 avec les 14 intercommunalités du département, en partenariat avec l'UNIS et la FNAIM, innovent et organisent une conférence ouverte à tous, le 5 mars 2024 à partir de 17h à l'auditorium du Centre diocésain de Clermont-Ferrand.

En France, près de 10 millions de ménages - soit 1 français sur 3 - habitent une copropriété. Alors que le résidentiel pèse pour près de 31 % de la consommation d'énergie finale, à l'évidence la rénovation énergétique des immeubles en copropriété représente un enjeu national majeur.

66 % de ces logements en copropriété ont été construits avant 1974 soit avant les premières réglementations thermiques. Trois quarts de ces logements (76,5 % plus précisément) disposent d'une étiquette énergétique (DPE) classée entre D et G ! Bref, le chantier s'annonce énorme !

Pour autant, la rénovation énergétique des copropriétés n'est pas une mince affaire : les démarches sont longues et évoluent au rythme des sessions de conseils de syndic, l'intérêt pour des rénovations globales n'est pas toujours partagé par l'ensemble des copropriétaires, leur capacité d'investissement n'est pas toujours la même... Certes, il existe bien des aides publiques pour réduire le reste à charge mais la décision collective en faveur de la rénovation n'est pas aussi simple.

Le département du Puy-de-Dôme n'est pas en reste avec ses quelque 5 300 copropriétés pour 62 000 logements et 40 % du parc de logements puydômois.

Aussi, en vue d'apporter différents éclairages sur les enjeux, moyens et opportunités de la rénovation énergétique des copropriétés, le Département porteur du dispositif Rénov'actions 63 avec les 14 intercommunalités du Puy-de-Dôme, en partenariat avec l'UNIS et la FNAIM ont souhaité organiser cette conférence ouverte à tous.

Des syndics de copropriétés, des acteurs de la rénovation énergétique, des juristes interviendront et répondront aux questions de l'auditoire.

PROGRAMME

> **À partir de 17 h** : Espace d'exposition avec les stands des partenaires

> **18 h** : **Conférence sur la rénovation énergétique en copropriété**

– Comment réussir son projet de rénovation collective ?

– Présentation des obligations règlementaires et des leviers financiers à mobiliser

– Rôle du syndic professionnel dans la gestion globale du projet

Suivie d'un apéritif

Inscription **avant le 27 février** sur le lien suivant

Info +

Pour info, afin d'être éligible aux aides financières, la copropriété doit :

- avoir été construite il y a plus de 15 ans et être composée d'au moins 65 % de résidences principales pour une copropriété de 20 lots ou moins et 75 % de résidences principales pour une copropriété de plus de 20 lots ;
- être immatriculée au registre national des copropriétés ;
- faire réaliser par un professionnel RGE des bouquets de travaux permettant un gain énergétique d'au moins 35 %.